

Laon, le 20 septembre 2023

## SITES FUNÉRAIRES ET MÉMORIELS DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE (FRONT OUEST) : UNE INSCRIPTION HISTORIQUE AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Ce mercredi 20 septembre se tenait à Riyad (Arabie saoudite), la 45<sup>e</sup> session élargie du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO où la candidature de 139 sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre mondiale en France et en Belgique a été examinée et acceptée. 9 sites dans l'Aisne sont dorénavant inscrits au patrimoine mondial.

« *C'est un immense honneur et une grande joie de voir l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO des sites de mémoire de la Première Guerre mondiale* » se félicite aujourd'hui le Président du Conseil départemental de l'Aisne, Nicolas Fricoteaux, à l'annonce de l'inscription des 139 sites candidats.

Le Comité du Patrimoine mondial de l'UNESCO a statué aujourd'hui sur l'un des projets les plus importants pour l'héritage commun de notre territoire.

En effet, les Départements français du Nord et de l'Est de la France avec les régions de Flandre et de Wallonie en Belgique ont engagé depuis plus de dix ans une procédure pour inscrire une sélection de sites parmi les plus importants de la Première Guerre mondiale sur la Liste du Patrimoine mondial de l'Humanité.

**L'objectif de cette inscription est d'accorder une reconnaissance internationale à cet ensemble de sites emblématiques** qui forment un patrimoine appartenant à l'une des pires tragédies de l'histoire humaine et dédié aujourd'hui à la paix.

Il s'agit ici de reconnaître d'une part la souffrance des millions d'hommes et de femmes à travers le monde et leur participation à cette histoire commune, et d'autre part le bouleversement profond de nos territoires touchés par ce conflit.

Les valeurs mémorielles et en faveur de la paix comme les liens internationaux entretenus par ce patrimoine culturel rendent cette inscription singulière et plus que jamais souhaitable dans le contexte international.

« *Ces sites sont tous désormais des appels à la paix grâce à cette distinction. Et c'est bien à ce titre qu'ils doivent être préservés et transmis aux générations futures* » conclut Nicolas Fricoteaux.

Au-delà de la reconnaissance d'une mémoire, c'est aussi un projet d'avenir que l'Aisne porte désormais pour son territoire et pour lequel l'inscription de ses 9 sites au Patrimoine mondial de l'UNESCO fait figure d'union vers un après centenaire porteur de développements touristiques et économiques.

**Les 9 sites inscrits dans l'Aisne :**

-**Monument Les Fantômes sur la Butte Chalmont (Oulchy-le-Château)** : exemple de monument à valeur internationale épousant le paysage (classé Monument Historique) ;

-**Cimetière militaire américain de Belleau** : exemple d'un cimetière américain accolé au site du bois Belleau et au village (classé Monument Historique) ;

-**Cimetière militaire allemand de Saint-Quentin** : exemple d'une architecture mémorielle réalisée durant la guerre (classé Monument Historique) ;

-**Cimetière militaire allemand de Veslud** : exemple d'un ensemble cimetière et monument construits durant la guerre (classé Monument Historique) ;

-**Cimetière militaire franco-allemand de Le Sourd** : exemple d'un cimetière paysager franco-allemand construit sur le champ de bataille durant la guerre (classé Monument Historique)

-**Cimetière militaire français d'Effry** : exemple d'un cimetière de civils victimes d'un camp d'internement de la Grande Guerre ;

-**Cimetière militaire danois de Braine** : exemple unique d'un cimetière construit pour la nation danoise ;

-**Chapelle et cimetières militaires français et allemand de Cerny-en-Laonnois** : ensemble mémoriel avec une chapelle, deux cimetières et un monument britannique à proximité d'un village disparu (chapelle classée Monument Historique) ;

-**Cimetière militaire français de Craonnelle** : exemple d'un cimetière français construit sur la pente du Chemin des Dames durant la guerre.